



Table des matières :

1. Edito
2. Une députée à Montfaucon
3. Déchetterie – Eco-Point
4. Zones 30 km/h
5. Stop aux dépôts de déchets dans la nature
6. Pro Senectute offre une nouvelle prestation
7. Projet de rénovation du complexe scolaire et de la halle polyvalente
8. Une nouvelle récompense pour l'US Montfaucon
9. Recette de Rice
10. Conclusion

Edito

Bel automne !...

C'est ce que je vous souhaite à toutes et à tous, chers habitants de Montfaucon.

Nous entrons dans une nouvelle saison et, dans notre coin de pays, c'est une belle saison que l'automne.

Une saison propice à la cueillette de champignons, aux ballades ensoleillées et à la réflexion.

Pourtant, nous entrons dans une période qui demandera beaucoup d'efforts et de courage à tous les habitants. En effet, cet automne, nous sommes appelés à renouveler nos autorités cantonales. Députations parlementaire et gouvernementale. C'est un défi pour tous que de s'engager à aller voter. Nous avons le choix, la démocratie est à portée de main et c'est bien ainsi.

Le Conseil communal se réjouit de travailler pour le bien communautaire et vous prépare pour cette rentrée de beaux défis pour les années à venir de notre commune. Tout d'abord un projet de rénovation du complexe scolaire devisé à plusieurs millions de francs.

Ensuite une déchetterie appelée « Eco-point » flambant neuve, permettant enfin de placer sous un même toit l'ensemble des matériaux à éliminer. Des palissades vont cacher les conteneurs à déchets afin de limiter le dépôt sauvage des ordures sur le territoire communal par des personnes non autorisées. Une information détaillée vous parviendra dès que ce lieu sera en service. Nous tenons surtout à vous remercier pour votre compréhension et votre patience durant les travaux qui ont précédé ces aménagements.

Certains comportements civiques ne nous plaisent toujours qu'à moitié. Notamment en ce qui concerne le dépôt sauvage de déchets verts dans la nature, ainsi qu'en ce qui concerne la circulation dans les zones 30 km/h et sur les différents chemins vicinaux interdits à la circulation. Après toutes les informations populaires et tous les avertissements, malheureusement le résultat n'est pas fameux. Nous allons demander des contrôles plus sévères de la part des autorités compétentes. C'est dommage, mais c'est ainsi. Lisez attentivement le comportement des automobilistes dans les zones 30 dans ce numéro et vous comprendrez l'impatience du Conseil communal.

Je tiens encore à remercier la population de sa collaboration en ce qui concerne le changement de personnel communal. Aucune réclamation sérieuse n'est parvenue aux oreilles du Conseil et le travail a été minutieusement exécuté par les employés. Le Conseil tient à vous remercier sincèrement d'avoir fait confiance aux autorités et profite de remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux de leur engagement.

Je voudrais vous apporter les salutations les plus cordiales de la part des autorités communales et aussi vous dire que nous restons à votre écoute pour toute suggestion que vous pourriez nous faire. Bel automne à toutes et tous et à bientôt.

Claude Schaffter, maire

Une députée à Montfaucon

Lors de l'élection en cours de législature de Mme Marie-Françoise Chenal au Parlement jurassien l'année dernière, nous n'avons pas eu l'occasion de la féliciter pour sa nomination à ce poste. C'est maintenant chose faite. Nous tenons à lui présenter nos plus vives félicitations et nos sincères encouragements.

Ce d'autant plus que Mme Chenal, enfant et habitante du hameau des Sairains, nous fait l'honneur de se représenter pour une nouvelle législature de 5 ans cet automne. Bravo pour son courage et sa détermination à défendre les valeurs de notre coin de pays. Nous lui souhaitons plein succès en tant que Montfalconnaise.

Claude Schaffter, maire





Déchetterie – Eco-Point

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'aménagement de l'Eco-Point communal vont bon train.

Les autorités communales tiennent à s'excuser auprès de la population des quelques désagréments provoqués pendant la réalisation des travaux (bruit dû aux machines de chantier, circulation quelque peu entravée, difficulté de parcage lors du dépôt des déchets et autres). Elles remercient chacun de la compréhension manifestée lors de cette réalisation.

Si les containers semi-enterrés « Molok » sont en service depuis un mois déjà, les autres bennes (papier, carton, verre, boîtes alu, huiles et autres) trouveront leur place dans le nouveau hangar d'ici la mi-octobre, le temps de terminer les quelques travaux restants (montage des portes, installation électrique, finitions diverses).

Suite au suivi de chantier, le décompte final pour la réalisation de ce projet ne devrait vraisemblablement pas dépasser le crédit voté lors de l'assemblée communale du 10 mai 2010, soit Fr. 220'000.00.

Le Conseil communal aimerait rappeler quelques règles à respecter et les changements qui interviendront avec la mise en service de cet Eco-Point.

1. Les heures d'ouverture pour le dépôt des déchets sont :
 - du lundi au samedi de 08.00 h. à 20.00 h.
2. Dans les « Molok », on déposera uniquement des ordures ménagères et autres petits déchets incinérables, dans des sacs en papier ou en plastique conçus à cet effet, en ayant le soin d'entreposer les sacs de manière à ce que les containers soient remplis de façon optimale.
3. Il est formellement interdit de déposer à l'Eco-Point tout déchet de chantier, même en petite quantité.
4. Nous demandons aux utilisateurs de respecter le tri du papier et du carton. En effet, nous constatons de plus en plus que du carton est déposé dans la benne réservée au papier.
5. Les capsules de café « Nespresso » sont à déposer dans le container prévu à cet effet.
6. Les déchets de terre cuite et de céramique tels que les pots de fleurs, la vaisselle, etc., doivent désormais être déposés à la STEP.

7. Nous rappelons que les objets métalliques tels que la ferraille, les casseroles, les plaques de gâteau, etc., doivent être déposés à la STEP.
8. Le PET ne sera plus récolté à l'Eco-Point. Ce matériau doit être rendu au point de vente.
9. Les plastiques de balles rondes ensilées doivent être attachés et déposés à la STEP.
10. Les déchets verts doivent être déposés à la STEP.
11. Nous rappelons les jours de ramassage des déchets encombrants combustibles (DEC) qui doivent être déposés le jour avant sous le hangar communal :
 - 29.09.2010
 - 27.10.2010
 - 01.12.2010

Les heures d'ouverture de la STEP sont les suivantes :

Lundi – vendredi 13.30 h. – 15.00 h.
Samedi 08.30 h. – 09.30 h.

Les autorités communales vous encouragent à effectuer un triage soigné de tous vos déchets, ceci contribuera à limiter les frais de leur élimination.



Elles vous remercient de votre engagement et de votre collaboration.

Giovanni Todeschini et Andreas Villiger

**Zones 30 km/h**

Au printemps 2010, des mesures de vitesses ont été effectuées à quatre endroits différents de la commune, dans des zones limitées à 30 km/h:

- Rue de la Poste
- Place Saint-Jean (église)
- Rte du Prépétitjean (école)
- Le Prépétitjean (centre)



Les vitesses ont été enregistrées en intervalles, et non selon la vitesse exacte. Nous avons donc les véhicules roulant jusqu'à 30 km/h, les véhicules roulant entre 30 et 40 km/h, entre 40 et 50 km/h, entre 50 et 60 km/h, etc.

Dans le cadre des mesures de vitesses après instauration d'une zone 30, les objectifs du canton sont considérés comme non atteints lorsque plus de 85% des véhicules dépassent 38 km/h (cette mesure est nommée V_{85}). Globalement, les résultats montrent des situations de non respect flagrant des limitations à 30 km/h. Un seul secteur (la Place Saint-Jean) correspond aux objectifs cantonaux en la matière (V_{85} à 36 km/h). Selon cet objectif cantonal, il est donc nécessaire de prendre des mesures complémentaires de modération de la vitesse dans trois des quatre zones 30 de la commune (Rue de la Poste, Rte du Prépétitjean et Le Prépétitjean).

	Rue de la Poste	Place St-Jean	Rte du Prépétitjean	Le Prépétitjean
Durée des mesures	7 jours	4 jours	10 jours	5 jours
Nbre moyen de véhicules par jour	398	479	727	393
Vitesse moyenne	35	30	34.5	35.5
Non respect de la limitation (% des véhicules)	75%	52%	73%	71%
V_{85}	42 km/h	36 km/h	42 km/h	43.5 km/h

La Place Saint-Jean, à côté de l'église, atteint les objectifs cantonaux. Cependant, on peut noter que plus de 50% des véhicules n'y respectent tout de même pas les 30 km/h. Dans les autres zones 30, **ce sont plus de 70% des véhicules qui ne respectent pas cette limitation.**

Viviane Froidevaux Theytaz

Stop aux dépôts de déchets dans la nature

Le Conseil communal est régulièrement confronté à des dépôts sauvages de déchets dans la nature. Même si certains ne concernent que des déchets de jardin, nous comptons sur votre bonne volonté pour changer ces habitudes. En effet, des plantes indésirables peuvent coloniser des espaces naturels, au détriment de plantes indigènes. Les déchets plastiques, métalliques ou autres n'ont eux pas leur place dans la nature. Merci de penser à utiliser votre compost de jardin ou le compost communal, la déchetterie ou les poubelles.

Viviane Froidevaux Theytaz

Déchets verts

Merci de les composter
ou de les déposer
à la STEP

Pro Senectute offre une nouvelle prestation

Pro Senectute a mis sur pied une nouvelle prestation d'accompagnement administratif à domicile pour personnes âgées.

Des bénévoles formés et encadrés par Pro Senectute aident à la gestion administrative et financière de la personne âgée, si sa famille ou ses proches ne sont pas à même d'assumer cette charge.

Le bénévole pourrait par exemple effectuer les démarches suivantes :

Paiement de factures, demande de remboursement des frais médicaux, rédaction de correspondance, établissement de la déclaration d'impôts...

Prix : 25.- par mois.

Pour tout renseignement complémentaire ou demande vous pouvez vous adresser à :

Pro Senectute
Sylvie Cortat Frey
Assistante sociale
Rue du Puits 4
2800 Delémont
Tél. 032/886.83.25



Colette Brülhart



Projet de rénovation du complexe Scolaire et de la halle polyvalente

Lors de l'assemblée communale du 10 mai 2010, les citoyens de Montfaucon avaient accepté, à l'unanimité, sur proposition des autorités communales, un crédit de Fr. 340'000.00, destiné à financer les honoraires d'architecte et ingénieurs techniques pour la réalisation du projet du complexe scolaire

Suite aux diverses offres reçues, le Conseil communal, sur proposition de la commission en charge du projet, a attribué les mandats aux divers bureaux de la manière suivante :

- Etude et réalisation du projet définitif
Bureau ARC Architecture Sàrl, Tramelan.
- Etude et calcul des structures porteuses, génie civil et béton armé
Bureau ATB SA, Saignelégier.
- Etude, calculs énergétiques, chauffage, ventilation, sanitaire
Bureau Technique Denis Chagnat, Saignelégier.
- Etude, calculs et projet de la partie électrique
Bureau EPC Electrotechnique, Les Bois

Si les bureaux techniques en sont encore au stade d'étude, le bureau d'architecture, en collaboration avec la commission de construction, a travaillé sur le projet en y intégrant les souhaits du corps enseignant et des sociétés locales.

Sauf imprévus majeurs, le projet définitif sera présenté à la population lors d'une assemblée d'information qui aura lieu vers la mi-novembre.

Les étapes suivantes, votation du crédit de construction et dépôt de la demande de permis de bâtir devraient suivre régulièrement jusqu'à l'étape la plus importante, soit le début des travaux prévu pour la mi-avril 2011.

Une commission des finances sera créée pour étudier les moyens de trouver les fonds pour financer les travaux, mis à part les subventions cantonales.

Ceci nous permettra de réaliser ce projet qui tient à cœur à tous les habitants de Montfaucon.

Giovanni Todeschini



Une nouvelle récompense pour l'US Montfaucon

Après le « Fair-play du Cœur » de l'AJF en 2002-2003, le Prix du Mérite de la Commune de Montfaucon en 2009, les footballeurs de Montfaucon ont reçu le 1^{er} prix du nouveau challenge fair-play de l'association de football Berne/ Jura (AFBJ).

Ce « Prix-Fairness » récompense la sportivité et l'état d'esprit des joueurs et dirigeants durant la saison 2009-2010.

Le Conseil communal tient à féliciter l'US Montfaucon pour cette belle récompense et remercie ses dirigeants, entraîneurs et joueurs pour leur engagement.

Colette Brülhart



Recette de Rice

Merci à Esther Poirier qui nous a transmis, en souvenir de la marche du 6 juin à Montcenez, la fameuse recette de

« Rice Krispies aux Guimauves »

- ¼ de tasse de beurre.
- 3 tasses de guimauves (chamallows 250 gr).
- ½ c. à café de vanille.
- 5 à 6 tasses de Rice Krispies.

Faire fondre le beurre dans une casserole.
Incorporer les guimauves. Faire fondre à feu doux en remuant constamment jusqu'à ce que les guimauves soient fondues.
Retirer du feu, ajouter la vanille, puis les céréales et remuer délicatement jusqu'à ce qu'elles soient bien imbibées.
Verser dans un moule beurré et tasser légèrement à la cuillère.
Laisser prendre et tailler.

Bon appétit

Colette Brülhart



Conclusion

Le Conseil communal espère que vous avez pris du plaisir à lire la présente édition du « Journal Infos Commune ». Il vous remercie de votre bienveillance et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le prochain numéro.